

GROUPAMA D'OC
SERVICE VIE
TSA 32010
31131 BALMA CEDEX
Tel : 05 65 67 71 54

UG : 12 CR : 46

M TRUEL WILLIAM
ET MME TRUEL CAROLINE
33 CHE DU MAS DE MUSCAT
46320 LIVERNON

Objet : Déclaration de Revenus 2025 - Imprimé Fiscal Unique

Référence : 4N010551788X
(à rappeler dans toute correspondance)

Nanterre, le 25 février 2026

Cher Monsieur,

Afin d'établir votre déclaration de revenus, nous vous adressons le justificatif qui récapitule les opérations sur valeurs mobilières et revenus de capitaux mobiliers, que vous avez réalisées au cours de l'année 2025 auprès de Groupama Gan Vie. Celles-ci ont fait l'objet, comme nous y sommes tenus, d'une déclaration auprès de l'administration fiscale.

- **La partie haute** est conçue pour vous aider à établir votre déclaration de revenus. Les cases grisées numérotées correspondent aux rubriques qu'il convient de remplir dans votre déclaration, reportez les montants indiqués dans chacune d'elles. Ces sommes doivent être ajoutées aux autres revenus de même nature, que vous avez pu percevoir auprès d'autres établissements.
- **La partie basse** n'est plus à joindre à votre déclaration de revenus. Le document doit être conservé pour être présenté sur demande, aux services fiscaux.

Votre conseiller reste, bien entendu, à votre entière disposition pour toute difficulté que vous pourriez rencontrer dans l'établissement de votre déclaration.

Nous vous prions de croire, cher Monsieur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Directeur Général Adjoint



Guillaume Pierron



JUSTIFICATIF A CONSERVER AVEC LE DOUBLE DE VOTRE DECLARATION DE REVENUS

Vous devez être en mesure de justifier, à la demande du Centre des Finances publiques, les sommes portées en revenus de capitaux mobiliers

DECLARATION RECAPITULATIVE DES OPERATIONS SUR VALEURS MOBILIERES ET REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERES

MONTANT BRUT A DECLARER			PLAN D'EPARGNE EN ACTIONS		
Produits attachés aux retraits en capital des PER	2TZ		Références du plan		
Revenus exonérés			Date d'ouverture du plan		
PRODUITS DE PLACEMENT A REVENU FIXE			Date du premier retrait		
Gains	2TR		En cas de clôture avant 5 ans ou PEA en perte	Cumul des versements	
Pertes				Valeur liquidative	
EPARGNE RETRAITE			Retraits autorisés sur PEA de moins de 5 ans		
Cotisations PERP et assimilées	6RS		REVENUS SOUMIS A PRELEVEMENT LIBERATOIRE		
Cotisations des contrats "Madelin" et "Madelin agricole"	6QS		Base du prélèvement	2EE	
Exercice ne coïncidant pas avec l'année civile			Montant du prélèvement		
Cotisations plan d'épargne retraite (PER)	6NS	2 748 €	PLAN D'EPARGNE POPULAIRE (PEP)		
Retraits en capital des PER	1AI		Références du PEP		
PRODUITS POUR LESQUELS LES PRELEVEMENTS SOCIAUX ONT DEJA ETE APPLIQUES			Date d'ouverture du PEP		
Produits n'ouvrant pas droit à CSG déductible	2CG		BONS DE CAISSE ET DE CAPITALISATION		
Produits susceptibles d'ouvrir droit à CSG déductible en cas d'option pour le barème progressif	2BH		Capital remboursé		
Produits ouvrant toujours droit à CSG déductible	2DF		Capital souscrit		
DISPOSITION "DE RUYTER"			DISPOSITIONS "DE RUYTER" (TOUS TYPES DE REVENUS)		
Produits déjà soumis au seul prélèvement de solidarité	2DG		Produits à imposer à la CSG/CRDS	2DI	
PRODUITS DES CONTRATS D'ASSURANCE-VIE ET PRODUITS ASSIMILES			ECHANGES DIRECTIVE EUROPEENNE "DAC 1"		
PRODUITS DES CONTRATS DE MOINS DE HUIT ANS			CONTRATS ET BONS DE CAPITALISATION ET PLACEMENTS DE MEME NATURE (ASSURANCE-VIE)		
Produits des versements effectués avant le 27/09/17 soumis au barème	2YY		Produits et gains versés à des résidents de l'UE		
Produits des versements effectués avant le 27/09/17 soumis à PFL	2XX		Retenue à la source appliquée à des résidents de l'UE		
Montant du PFL appliqué aux produits des versements effectués avant le 27/09/17			CREDIT D'IMPOT		
Produits des versements effectués à compter du 27/09/17	2ZZ		Crédit d'impôt restituable	2CK	
PRODUITS DES CONTRATS DE PLUS DE HUIT ANS			Crédit d'impôt non restituable	2AB	
Produits des versements effectués avant le 27/09/17 avec abattement soumis au barème	2CH		Crédit d'impôt prélèvement	2CK	
Produits des versements effectués avant le 27/09/17 avec abattement soumis à PFL	2DH				
Produits des versements effectués à compter du 27/09/17	2UU				

Les renvois 1AI à 8VL correspondent aux lignes de la déclaration n°2042

DECLARATION RECAPITULATIVE DES OPERATIONS SUR VALEURS MOBILIERES ET REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERES

DESIGNATION		DU PAYEUR	DU BENEFICIAIRE		
Nom ou raison sociale		GROUPAMA GAN Vie	TRUEL		
Prénoms			WILLIAM		
Complément d'adresse			ET MME TRUEL CAROLINE		
N°, nature et nom de la voie		8 RUE D ASTORG	33 CHE DU MAS DE MUSCAT		
Commune		PARIS	LIVERNON		
Code postal		75008	46320		
N° de SIRET au 31.12.2025		34042761601428	Code bénéficiaire	B	
N° de SIRET au 31.12.2024			Les renvois 2AB, 2CA, 2CK, 2DH, 2EE, 2UU et 8VL correspondent aux lignes de la déclaration n° 2042 ou 2042C		
INFORMATIONS GENERALES			COMPLEMENTS D'IDENTIFICATION		
Période de référence			Date de naissance ou n° de SIRET	03/07/1979	
Guichet			Commune de naissance (libellé)	FIGEAC	
Références du compte ou numéro de contrat		4N010551788X			
Crédit d'impôt sur valeurs étrangères (hors PEA et/ou PEA-PME)	2AB		Département de naissance (code)	46	
Autres crédits d'impôt restituables	2CK		Nom d'usage		
Prélèvement forfaitaire non libératoire déjà versé	2CK		Ass.-vie - Produits des versements effectués à/c du 27/09/17 avec abattement	2UU	
Crédit d'impôt sur titres non cotés étrangers détenus dans un PEA et/ou un PEA-PME(1)	8VL		Ass.-vie - Produits des versements effectués avant le 27/09/17 avec abattement et soumis à PFL	2DH	
			Ass.-vie - Produits des versements effectués avant le 27/09/17 soumis à PFL	2XX	
Frais et charges	2CA		Autres produits soumis à prélèvement libératoire	2EE	
PLUS VALUES DE CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES (INFORMATIONS FACULTATIVES)					
Montant après application éventuelle des abattements			Abattement pour durée de détention de droit commun		

(1) Ce crédit d'impôt ne peut être utilisé que pour la fraction se rapportant aux produits imposables auxquels il s'attache.